

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUSSE-GABAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN

Par arrêté n°A-2022-004 du 05/04/2022, Monsieur le Président de la Communauté de communes du Nord-Est Béarn a prescrit l'ouverture de l'enquête publique **du lundi 2 mai 2022 à 9h00 et jusqu'au jeudi 02 juin 2022 à 17h00 inclus**, soit pendant une durée de 32 jours consécutifs en vue de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Ousse-Gabas de la Communauté de communes du Nord-Est Béarn. Le siège de l'enquête publique est le siège de la Communauté de communes du Nord-Est Béarn, 1 rue Saint Exupéry - BP 26 - 64160 MORLAAS.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal concerne les 14 communes suivantes : AAST, BARZUN, ESPOEY, GER, GOMER, HOURS, LIMENDOUS, LIVRON, LOURENTIES, LUCGARIER, NOUSTY, PONSON-DESSUS, PONTACQ et SOUMOULOU.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'avis émis par l'autorité environnementale consultée sur le projet figure dans le dossier soumis à enquête publique.

Monsieur Michel CAPDEBARTHE, Cadre Collectivités territoriales ERDF-GRDF BEARN en retraite, a été désigné Commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de PAU.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par l'article R123-8 du code de l'environnement.

Durant la période de l'enquête publique, les pièces du dossier seront consultables sous différentes formes et dans différents lieux :

- Consultation au format papier, dans un des 3 lieux d'enquête ci-dessous aux jours et heures d'ouverture au public, à l'exception des jours fériés :

Lieux d'enquête	Horaires d'ouverture
Mairie de Ger	Du lundi au samedi de 09h00 à 12h00 ;
Mairie de Pontacq	Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 ; Les mardi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; Le jeudi de 9h00 à 12h00 ; Le vendredi de 9h00 à 17h00.
Mairie de Soumoulou	Le lundi de 13h30 à 17h30 ; Les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

- Consultation du dossier au format papier et/ou au format électronique sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn (CCNEB) aux jours et heures d'ouverture au public, à l'exception des jours fériés et du vendredi 27 mai :

Lieux d'enquête	Horaires d'ouverture
Siège de la communauté de communes du Nord-Est Béarn	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- Consultation du dossier au format électronique, sur le site internet de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn : [www.cc-nordestbearn.fr](http://www.cc-nordestbearn.fr)

Le dossier d'enquête sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant celle-ci.

Le public pourra déposer ses observations, pendant la période d'enquête publique uniquement et de manière à ce qu'elles soient parvenues avant la clôture de l'enquête, selon différentes modalités :

- Dépôt sur un registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur. Un registre sera ouvert dans chacun des 4 lieux d'enquête précédemment cités. Les observations pourront y être consignées aux jours et heures d'ouverture au public, à l'exception des jours fériés, tels que précédemment cités.
- Dépôt sous format électronique via un formulaire dédié disponible sur le site internet de la CCNEB à l'adresse suivante : [www.cc-nordestbearn.fr](http://www.cc-nordestbearn.fr)
- Envoi par courrier postal à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante :  
*Communauté de communes du Nord-Est Béarn, BP 26 – 1 rue Saint Exupéry, 64160 Morlaàs*

Il ne sera pas tenu compte des observations émises en dehors de la période d'enquête allant du lundi 2 mai 2022 à 9h00 au jeudi 02 juin 2022 à 17h00 inclus.

En outre les observations du public pourront être reçues par le commissaire enquêteur dans le cadre des permanences suivantes :

Lieux d'enquête	Jours et horaires des permanences
Mairie de Ger	Samedi 07 mai de 09h00 à 12h00 ; Samedi 21 mai de 09h00 à 12h00 ; Lundi 30 mai de 13h30 à 16h30.
Mairie de Pontacq	Lundi 16 mai de 14h00 à 17h00 ; Lundi 23 mai de 09h00 à 12h00 ; Mardi 31 mai de 09h00 à 12h00.
Mairie de Soumoulou	Vendredi 6 mai de 09h00 à 12h00 ; Vendredi 13 mai de 13h30 à 16h30 ; Mercredi 1 juin de 09h00 à 12h00.

Aux termes de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pour une durée d'un an au siège de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn, situé 1, rue Saint Exupéry - BP 26 - 64160 Morlaàs et à la mairie de chaque commune où s'est déroulée l'enquête.

Ils seront aussi consultables sur le site internet de la Communauté de communes ([www.cc-nordestbearn.fr](http://www.cc-nordestbearn.fr)).

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Ousse-Gabas du territoire. Cette délibération portera abrogation des cartes communales d'AAST, BARZUN, GOMER, LUCGARIER, LIMENDOUS, LOURENTIES et LIVRON.

Le Président,  
Thierry CARRERE